Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 69 (1918)

Heft: 9-10

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Suivant notre informateur, ils auraient été de:

Il eut été intéresssant d'apprendre aussi le coût de la carbonisation et nous avions grande envie de le savoir. On comprendra que nous n'ayions voulu abuser trop de l'obligeance de notre aimable charbonnier, que nous remercions ici bien vivement. Et nous laissâmes là notre interview.

Vous l'avouerai-je? Ce travail du charbonnier qui, grâce à sa nouveauté, nous a si vivement captivé, nous laisse par ailleurs un peu perplexe.

Et, entre nous soit dit, nous souhaitons dans l'intérêt de nos forêts qu'il ne s'étende pas trop et que, sauf exceptions justifiées, il retombe bientôt dans le domaine du passé.

Comment a-t-on, en effet, opéré dans le cas qui nous occupe! Au Suard des Envers (1270 m alt.), sur une croupe jurassique au sol séchard, le hêtre croissait en mélange en assez faible proportion avec l'épicéa et le sapin. C'était surtout une essence de garnissage, indispensable pour la protection du sol, précieuse entre toutes pour le maintien de la fertilité. On l'a presque complètement supprimée — il est vrai sur une faible étendue — pour procurer à un industriel le charbon dont il avait besoin. C'est, au point de vue sylvicole, une faute.

Au Mont de Baulmes (1170 m alt.), l'exploitation a revêtu le caractère d'une coupe très claire, avec réserve de quelques baliveaux de résineux. Cette forte interruption du couvert, sur une pente au S-E, avec extermination du hêtre est, au point de vue cultural, aussi bien regrettable.

Nous croyons, au reste, savoir que l'autorité communale en cause a décidé de cesser complètement de semblables coupes pour la production du charbon de bois. C'est là une décision fort sage. Le pittoresque y perdra. Nous regrettons qu'aussitôt apparu sur ces hauteurs jurassiques, le sympathique charbonnier doive fermer sa rustique cabane. Mais toute chose en son temps. Or, à quelques exceptions près, dans la forêt suisse des altitudes moyennes, maître charbonnier n'est plus de notre temps.

H. Badoux.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Comité permanent.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 28/29 août 1918, à Zurich.)

1º Discussion du programme de la réunion annuelle à Lucerne. L'épidémie de grippe, qui sévit encore dans plusieurs régions du pays, oblige à retarder encore une fois la date de cette réunion. Elle aura lieu les 29 et 30 septembre. Le programme prévoyant la dis-

- cussion de l'assurance accidents, il est décidé d'inviter à la séance la direction de l'établissement fédéral pour l'assurance accidents.
- 2º Le caissier dépose les comptes de l'exercice 1917/18 et un budget pour celui de 1918/19. Etant donné l'augmentation nouvelle du passif du compte ordinaire, force sera de chercher les moyens pour rétablir l'équilibre. On adopte quelques mesures à cet effet.
- 3º Sont reçus comme nouveaux sociétaires: MM. de Choudens, sousinspecteur forestier, au Locle, et Guidon, administrateur forestier communal, à Schuls (Grisons).
- 4° Le bureau du comité permanent a appris que le Département fédéral de justice et police projette une modification importante des Instructions pour les levés du registre foncier; les intéressés pouvaient transmettre jusqu'à mi-juillet leurs vœux sur la question. Le bureau, d'accord avec l'inspection fédérale des forêts, a transmis au dit département des propositions qui ont pour but de sauvegarder les intérêts de notre sylviculture. Le comité admet ces propositions.
- 5° La rédaction de la "Zeitschrift" est autorisée à donner plus de publicité à l'article de M. Ph. Flury "Aus dem Gebiete der Forsteinrichtung".

Séance commune avec le Comité d'action.

- 6° M. l'inspecteur forestier Hefti a remis en juin son projet de mémoire en faveur de l'intensification de la gérance forestière. Ce projet a été mis en circulation auprès des membres du Comité d'action et a subi diverses retouches. On l'admet à l'unanimité. L'inspection fédérale des forêts nous a fait espérer, l'an dernier déjà, que la Confédération prendrait à sa charge les frais d'impression. Il est décidé de s'entendre avec cette inspection en vue d'une impression aussi prompte que possible.
- 7° Le secrétaire donne connaissance des réponses touchant les subventions à l'office forestier central. Celles annoncées à ce jour sont: de la part de 13 gouvernements cantonaux, fr. 5400; de la part de 21 communes à gérance forestière technique et 90 autres communes et particuliers, environ fr. 8200. Il a été souscrit ainsi au total fr. 13.600. La subvention fédérale qui nous a été promise n'est pas encore fixée; d'autre part, la grande majorité des communes forestières n'a pas encore pris position. Le résultat actuel peut être considéré comme satisfaisant et il est permis d'admettre que la justification financière de l'entreprise pourra être assurée.

M. l'inspecteur forestier Tuchschmid présente un projet de statuts pour l'office forestier central qui fut soumis à discussion. Il sera proposé à l'assemblée générale de Lucerne comme base provisoire de l'office projeté pour permettre le plus vite possible sa mise en marche.

Comptes de l'exercice 1917/18.

	A. Société.			
Budget 1917/18 Fr.	I. Recettes.	Comptes 1917/18 Fr.		
	1º Cotisations annuelles, incl. celles des nouveaux			
,	sociétaires	3155,—		
	2º Subvention fédérale	4000,		
100,— 8	3º Intérêts du compte-courant	62,75		
200, - 4	4º Vente des tables de cubage			
50, 5	5º Divers	81,50		
7550,—	Total des recettes	7299,25		
,	II. Dépenses.			
300,—	1º Administration et frais d'impression. 600,— 2º Comité permanent fr. 599,40) 400,— Comité d'action " 337,45) 3º Organe de la Société:	$22,\!85$		
1000 - \ \	600,— 2° Comité permanent fr. 599,40	936,85		
1000,	400,— Comité d'action	000,00		
(0 (3º Organe de la Société:			
(20	000,— Edition allemande , 1748,40			
5100	750 Compte de l'éditeur 780	5967,45		
3100,—	850 — Dépenses communes 1854-26	7 3301,43		
	000,— Edition allemande			
	4º Concours			
210,	5° Location des réserves forestières .	210,—		
40,—	6° Divers, incl. frais pour la collection	9		
, s	de diapositifs	356,59		
6650.—	Total des dépenses	7693,74		
900,—	Excédent des dépenses	394,49		
	III. Fortune de la Société.	a)		
La fortune s	sociale était, au 30 juin 1917, de	2556,57		
	il faut déduire l'excédent de dépenses	**		
	Fortune au 30 juin 1918			
En compte-c	ourant, Nº 175 fr. 1413,26	2162,08		
Au compte d	de chèques, V 1542	2102,08		
B. Compte pour la vente du livre "La Suisse forestière".				
	I. Recettes.			
500,— V	Vente en librairie	237,—		
25,— I		8,50		
525,	Total des recettes	245,50		

¹ A l'assemblée générale de Langenthal, la cotisation annuelle a été portée de fr. 5 à fr. 10.

Budget 1917/18 Fr.	II. Dépenses.	Comptes 1917/18 Fr.
25,—	Aucune	
25,—	Total des dépenses	
500,—	Excédent des recettes	245,50
	III. Compte de caisse.	,
	Solde disponible au 6 juillet 1917 Excédent des recettes de l'exercice 1917/18 .	$428,08 \\ 245,50$
	Solde disponible au 30 juin 1918	673,58
	C. Fonds Morsier.	
¥	I. Recettes.	
320,— 50,—	1º Intérêts des capitaux	320,— 45.40
370,	Total des recettes	365.40
	II. Dépenses.	
300,—	1º Subsides pour voyages d'études	·
20,—	2º Divers	
320,—	Total des dépenses Excédent des recettes	265.40
50,	Excedent des recettes	$\frac{365,40}{}$
	Projet de budget pour l'exercice 1918/19.	
	A. Société.	
Comptes 1917/18	$I. \ \ Recettes.$	Budget 1918/19
Fr. 3155,—	1º Cotisations annuelles, incl. celles des nouveaux	Fr.
4000,— 62,75	sociétaires	3200,— 4000,—
· =, · · ·	courant	100,—
Q1 50	4º Vente des tables de cubage	100,—
$\frac{81,50}{7299,25}$	5° Divers	$\frac{100,}{7500,}$

— 167 —				
Comptes 1917/18 Fr. II. Dépenses.	Budget 1918/19 Fr.			
222,85 1° Administration et frais d'impression				
$936,85$ $\left\{ \begin{array}{l} 2^{\circ} \text{ Comit\'e permanent } . & . & . & . & . & . & . & . & . & .$	_ } 1200,—			
$5967,45 = \begin{cases} 1748,40 & \text{Edition allemande} & . & . & . & . & . & . & . & . & . & $	6300,—			
210,— 5° Réserves forestières	. 210,—			
356,59 6° Divers	. 290,—			
7693,74	8300,—			
Excédent des dépense				
				
B. Compte pour la vente du livre "La Suisse forestière".				
I. Recettes.	000			
237,— 1º Vente de volumes	300,—			
8,50 2º Intérêts	. 10,			
245,50 Total des recett	es <u>310,—</u>			
II. Dépenses.				
— Divers	. 10,—			
Total des dépens				
NAMES OF THE PROPERTY OF THE P				
245,50 Excédent des recett	es <u>300,—</u>			
C. Fonds Morsier.				
$I.\ Recettes.$				
365,40 Intérêts des capitaux et du compte-courant.	. 370,—			
365,40 Total des recett				
10001				
II. Dépenses.				
— 1º Subsides pour voyages d'études	· -			
— 2º Divers				
Total des dépens	es —			
365,40 Excédent des recett	es 370,—			
Bâle, 15 juillet 1918. Le caissier,				
Jb. Müller, inspecteur forestier communal.				